



**COMMISSION**  
**URBANISME, CONSTRUCTIONS & PATRIMOINE**

**Rapport (public)**  
**de la séance du mercredi 10 novembre 2021 à 19h00**  
**Salle du Conseil municipal**

---

- Présent-e-s :** M. Dante GIACOBINO (Président)  
Mme Dominique BAUMBERGER  
M. Adrien COCHET  
Mme Andrea EHRETSMANN (pour Mme C. ODIER)  
M. Raphaël RAPIN  
M. Killian SUDAN
- M. Christophe BAUMBERGER                      Adjoint  
M. Charles LASSAUCE                                Secrétaire général
- Excusée :** Mme Catherine ODIER
- Absent :** M. Jean-Noël DUCREST
- Invités :** M. Dominique PECCOUD (pour le point 3)  
M. Philippe MEYER (pour le point 4)  
Mme Marta BALSERA GONI (pour le point 4)

**ORDRE DU JOUR**

1. **Villa Hoffmann – cahier des charges de la procédure d’appel d’offres pour la création des locaux polyvalents – présentation de M. Dominique Peccoud (19h00)**
2. **Projet de construction d’un habitat groupé ch. des Usse 10-12 – présentation par les architectes M. Philippe Meyer et Mme Marta Balsera Goni (19h45)**
3. **Approbation de l’ordre du jour**
4. **Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021**
5. **Immeuble chemin du Pré-Puits 16 – droit de préemption de la commune**
6. **Places de jeux – interventions à court et long terme**
7. **Tableau des suivis**
8. **Divers**

Le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Étant donné que deux présentations sont prévues, il propose d’inverser les points 1 et 2 de l’ordre du jour avec les points 3 et 4.

1. **Villa Hoffmann – cahier des charges de la procédure d’appel d’offres pour la création des locaux polyvalents – présentation de M. Dominique Peccoud (19h)**

Cahier des charges

**M. D. Peccoud** est venu, comme souhaité par la commune, présenter les plans avant la dépose de la demande d'autorisation ; le dossier est prêt pour transfert en procédure d'autorisation. Une discussion avait eu lieu afin de choisir les variantes et options, notamment sur la question des énergies pour la villa Hoffmann. La question avait été soulevée d'essayer de lier ce projet aux bâtiments de Prés-Grange. Or il est extrêmement complexe de déterminer les puissances à disposition dans le concept de ce nouvel écoquartier. Après réflexion, les mandataires se sont finalement redirigés vers une production de chaleur indépendante et ce pour une raison assez basique, ces objets étant tout de même à distance, bien dissociés, avec un concept énergétique différent. La villa Hoffmann étant une ancienne bâtisse avec de vieux murs, il ne sera jamais possible d'atteindre le même THPE que l'écoquartier. De ce fait, adapter une production de chaleur indépendante, calculée et définie juste pour cet objet, est beaucoup plus logique. D'autant plus que, si un jour, la commune souhaitait se séparer de ce bien, un maillage énergétique engendrera une complexité, des sous-comptages. Ce projet atteindra la norme HPE (rénovation) qui est demandée pour tout objet appartenant à une commune.

Le sous-sol sera utilisé pour l'installation technique (PAC avec groupe extérieur qui reste encore à définir avec un chauffagiste, car il faudra calculer les puissances nécessaires).

### Rénovation

Rez-de-chaussée : la typologie de la maison ne sera pas fondamentalement changée (accès central, distribution verticale au centre du bâtiment), l'objectif étant de remettre ce bâtiment aux normes (par exemple l'escalier, qui est dangereux, sera redéfini et aura des proportions acceptables). La distribution actuelle des pièces à vivre sera conservée. L'ancienne salle de bains sera supprimée et remplacée par une cave/buanderie. Et la partie arrière sera exploitée. Un accès sous l'escalier permettra de distribuer un sanitaire et des rangements.

1<sup>er</sup> étage : celui-ci comprendra deux chambres, une salle de bains et un dressing.

Combles : les hauteurs de plafond (2,4 m) n'étant pas suffisantes, les pièces ne sont légalement pas habitables (salle de jeux, grenier).

Façades : le HPE requiert des panneaux photovoltaïques, de l'ECS (eau chaude sanitaire solaire). Les surfaces nécessaires ont été prévues sur la façade sud. L'ensemble des menuiseries sera remplacé et remis aux normes, l'ensemble de la façade recouverte d'une isolation périphérique, la toiture isolée et refaite. La grande marquise en PVC sera enlevée et juste marquée sur l'entrée.

La maison ne sera fondamentalement pas complètement transformée et sera assez proche de son image actuelle, si ce n'est que les menuiseries (petits croisillons et verres simples) seront peut-être redéfinies de manière à accueillir des triples vitrages.

Cette maison individuelle aura son jardin côté sud, qui donnera sur l'écoquartier. Il y a aussi moyen, au niveau des aménagements extérieurs, de revaloriser l'espace devant la maison (parterre bétonné à supprimer, par exemple) et le réaménager en adéquation avec Prés-Grange. Par contre, le magnifique tilleul (arbre remarquable) devra absolument être préservé.

Le maintien de l'accès actuel (cf. demande préalable) et l'usage du parking de l'écoquartier afin de ne pas laisser de véhicules stationner devant la villa Hoffmann sont suggérés. Concernant l'isolation, il faudra atteindre le coefficient pour répondre à la rénovation HPE. Il est souvent d'usage, pour une maison de ce type, de proposer du polystyrène. Laine minérale et crépi à l'ancienne sont aussi envisageables. Cette solution permettrait d'éviter l'utilisation d'énergies fossiles (pétrole), mais les coûts ne seront pas les mêmes. L'usage de la fibre de bois, en revanche, imposerait de doubler les épaisseurs afin de répondre à la norme HPE. Bien que n'étant pas 100 % naturelle, la laine minérale est une bonne solution.

Les fenêtres pourraient être tout bois (entretien nécessaire), bois/métal (pas dans l'esprit de la maison). Le tout bois se fait encore. Ces menuiseries sont plus naturelles et plus

écologiques. Il y a encore des fabricants, sur Genève, qui en proposent. Le jardin, situé plein sud, est très grand et très agréable. Il devrait y avoir moyen d'étoffer un peu la haie de séparation avec l'écoquartier pour privatiser un peu la cour, qui est agréable et à l'abri de la bise.

**M. Ch. Lassaue** et **M. D. Peccoud** répondent à quelques questions des commissaires.

Le parking de Prés-Grange étant surdimensionné par rapport aux véhicules, car de plus en plus de locataires n'ont plus qu'un seul véhicule, voire aucun, il s'agirait d'utiliser des places vacantes.

La salle de bains sera aménagée au 1<sup>er</sup> étage de la villa Hoffmann, dans la zone attenante à la partie voisine, qui a déjà été exploitée.

La commune pourrait tout à fait se permettre de refaire un escalier en bois.

Le crédit d'investissement voté par le Conseil municipal pour la rénovation de la villa Hoffmann (partie habitat) s'élevait à 1,1 mio.

### Cahier des charges

**M. D. Peccoud** présente l'information générale qui sera diffusée dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour la transformation de la grange. L'objectif était d'inviter quelques bureaux d'architectes à faire une proposition d'honoraires pour être mandatés pour ce projet et cette réalisation. Cette procédure sur invitation simplifiée est conforme aux AIMP.

La demande préalable déposée portait sur le changement d'affectation, à savoir la suppression de deux logements et la transformation de la grange en locaux d'activités polyvalentes. Les commissaires ont reçu le document qui détermine en quelques lignes le programme, celui-ci devant être validé ce soir.

**M. D. Peccoud** reprend les plans en apportant quelques explications. Il restera aussi à définir le mode de chauffage. Il se peut que dans le cadre de la villa Hoffmann, une PAC ait la capacité de couvrir les surfaces à chauffer de l'autre espace (382 m surface brute de planche), mais cela reste encore à définir.

Les substances patrimoniales du bâtiment n'existent plus, en façade. Mais l'intérêt patrimonial existe toujours à l'intérieur, et la possibilité existe de remettre tout cela en valeur dans un espace très ouvert, raison pour laquelle il serait judicieux de maintenir les deux demi-niveaux. Les deux anciens logements, qui sont vraiment très mal configurés, pourraient être vidés pour offrir des espaces assez intéressants, un bloc de sanitaires communs, des locaux culturels, des espaces mis à disposition des sociétés. Le programme, à savoir la manière de rendre ce bâtiment à la population corsesoise, appartient à la commune.

**Le Président** rappelle que cet objet, qui fait vraiment partie du patrimoine, entre tout à fait dans le cadre de la présente commission.

**M. D. Peccoud** apporte quelques explications sur la cour, dont une partie pourrait être libérée pour l'accès à cette zone depuis la route de Thonon, puisque le jardin de la villa Hoffmann sera privatisé.

L'escalier sera pour le moment maintenu, afin de laisser la liberté au futur mandataire de proposer un projet.

L'architecte mandaté soumettra peut-être d'autres propositions ou idées sur les futurs aménagements extérieurs. L'important est de lui donner les lignes directrices telles qu'elles figurent noir sur blanc sur la présentation et information générale.

L'Exécutif sélectionnera une demi-douzaine d'architectes parmi ceux qui se trouvent dans la région. Les élus peuvent tout à fait communiquer assez rapidement des noms, sachant que cet appel restera très local.

Chaque proposition sera jugée sur les critères établis sur les principes des AIMP, tant du

point de vue financier que des idées (procédure simplifiée).

**Le Président** remercie M. D. Peccoud pour sa présentation et le félicite pour ce joli projet d'habitation.

**M. D. Peccoud** passe brièvement le planning estimatif en revue.

La rénovation de la villa Hoffmann et la rénovation de la grange pourraient être faites séparément, ces deux objets étant bien distincts. Concernant la villa Hoffmann, la demande d'autorisation idoine pourrait être déposée d'ici la fin de l'année.

Les locataires de la villa Hoffmann seront prévenus des travaux sur le projet de la grange lors de la conclusion du bail.

**Le Président** remercie encore une fois M. D. Peccoud et le libère.

*Départ de M. D. Peccoud.*

*Arrivée de M. Meyer et Mme Balsera Goni*

## **2. Projet de construction d'un habitat groupé ch. des Usse 10-12 – présentation par les architectes M. Philippe Meyer et Mme Marta Balsera Goni (19h45)**

**Le Président** accueille M. Meyer et Mme Balsera Goni, qui distribuent des exemplaires de leur dossier et sont venus avec une maquette.

**M. Ch. Baumberger** précise que l'Exécutif a déjà découvert ce projet.

**M. Ph. Meyer** remercie la commission de les accueillir. Ce projet découle d'un rassemblement de parcelles situées entre le chemin des Usse et le chantier naval. Le lieu est très arborisé et présente un nombre très important d'arbres majeurs tous reconnus comme tels, sauf un, par l'OCAN. La parcelle est donc superbement arborisée et légèrement en pente vers le lac. Le projet qui sera réalisé s'insinuera entre les arbres. L'IUS est à 0,51 (parcelle de 5'085 m<sup>2</sup>) alors qu'il serait possible d'aller jusqu'à un IUS de 0,55 (avec un préavis favorable de la commune).

La hauteur des bâtiments est légèrement inférieure aux limites fixées en zone 5 (rez-de-chaussée + 2 avec 10 m à la corniche), là aussi pour se glisser sous la frondaison des arbres. Il s'agira d'un ensemble de logements voués à la location. Les 17 appartements oscillent entre 73 et 130 m<sup>2</sup>, avec 1 ou 2 places de parking en sous-sol (sur un total de 25).

L'excavation sera minimale. Un local technique sera construit dans la partie basse du terrain, sous l'entrée du garage dont l'entrée sera au niveau de la chaussée grâce à la déclivité. Très peu de mouvements de terre sont prévus.

D'une manière générale, le bureau de **M. Ph. Meyer**, qui a réalisé les 3 villas appartements situées en bordure de la route d'Hermance, n'a pas la nécessité de travailler avec des matériaux synthétiques et utilise donc les matériaux les plus naturels possible. L'objectif est, pour ce projet comme pour l'habitat groupé du chemin des Usse 10-12, de réaliser des plateaux entre lesquels ne s'insèrent que des éléments en bois (structure verticale porteuse, parois séparatrices, éléments internes aux logements). Les parois sont isolées avec du liège qui, de plus, est très efficace sur le plan phonique.

**Mme Balsera Goni** décrit plus en détail le projet, qui réunira 3 parcelles appartenant au même propriétaire. **M. Ph. Meyer** apporte différentes explications complémentaires et répond aux questions des commissaires.

La clôture sera déplacée de 2 m vers l'intérieur de la parcelle afin de donner un peu plus de visibilité dans le virage, sachant qu'il y aura une augmentation du trafic sur la route. La petite construction située à l'entrée sera à usage collectif des locataires (piscine et fitness). Un arbre assez imposant et deux petits seront abattus (le plan a été validé par l'OCAN).

Le local technique sera créé au 2<sup>e</sup> sous-sol. Le parking sera quant à lui au niveau de l'entrée

côté lac (le sous-sol sera creusé de seulement 2,9 m). La position du garage et son insertion dans le sol permettront une ventilation naturelle qui limitera les apports mécaniques au nécessaire. Toutes les toitures seront végétalisées et équipées de tubes solaires (posés à plat, ceux-ci seront équipés de grilles très fines afin que les oiseaux ne s'y brûlent pas les pattes).

Les deux entrées situées en partie supérieure (chemin des Usses) seront accessibles par deux chemins piétonniers. Les bâtiments compteront 17 appartements (sur 3 niveaux) dont deux, plus grands et situés sur la partie inférieure, seront occupés par les propriétaires. Chaque appartement possédera sa propre terrasse, orientée vers les arbres avec une vue latérale sur le lac. L'objectif est de maintenir un maximum de verdure dans et autour de ce projet. Comme chacun des 3 corps fait 6 m de large, l'impact des bâtiments restera très fin et léger et donnera l'impression que les arbres transitent au travers.

Une ventilation mécanique permettra de faire entrer l'air frais depuis les courettes dans les salles de bains. Les bâtiments s'insinueront sous les frondaisons ; des petites passerelles installées au-dessus du terrain permettront d'atteindre les deux entrées latérales.

Sur une surface constructible totale de 2'602,20 m<sup>2</sup>, l'IUS est de 0,51 % pour 17 appartements et la piscine/salle de sport. Il n'y aura pas d'autre construction extérieure. Les vélos et scooters seront au sous-sol, le local poubelles maçonné en bord de route. Ce seraient les containers de la résidence, précise **M. Ph. Meyer**. Une discussion a eu lieu avec M. Ch. Lassauce sur un éventuel écopoint, qui ne ravit guère ses clients. Cet écopoint ne serait-il pas plus judicieux sur le parking, à l'arrière du chantier naval ? La discussion est ouverte.

**Mme Balsera Goni** souligne la problématique que poseraient des voitures arrêtées dans le virage à l'entrée de la propriété.

Les dimensions du local motos/vélos de 6-9 m<sup>2</sup>, qui semble petit à un commissaire, ne sont pas encore définitivement fixées. Un abri extérieur est prévu. Et chaque place de parking sera équipée d'une recharge électrique. 5 places pour les PMR sont aussi prévues à l'intérieur. Depuis 1,5 an, les appartements doivent être prévus pour les personnes à mobilité réduite. Ceux-ci d'autant plus, car le projet prévoit une entrée à niveau dans le garage, ainsi que des cheminements extérieurs eux aussi à niveau.

En termes énergétiques, sont prévus : géothermie, PAC, tubes solaires (pour les 3 % d'eau chaude sanitaire), façades aux normes HPE (ne pas ouvrir les fenêtres avec les double-flux des normes THPE n'a pas de sens). Les PAC seront installées dans le local technique, au sous-sol ; des sondes seront faites de part et d'autre du terrain et rassemblées pour arriver dans ledit local.

Les commissaires font part de leurs remarques ou questions.

L'objectif du projet était de ne pas individualiser les bâtiments en les séparant. En même temps, l'ensemble bénéficiera d'accès individuels privés. Plus tard, si les propriétaires le décident, il pourrait toujours être possible de fractionner les bâtiments par plateaux, car les accès étant possibles à tous les étages, ce qui facilite les déménagements dans les duplex ou triplex.

Aucun locataire ne verra ses voisins, mais juste le lac et les arbres. Les façades seront toutes vitrées, avec des claires-voies à certains endroits stratégiques.

Ce projet et celui d'Hermance ont obtenu le prix Best European Architect, cette année. Les dalles en béton s'appuieront sur des porteurs en bois.

Si ce projet est très intéressant, il serait pertinent d'étudier la question d'un écopoint, même si s'arrêter dans un virage pour jeter ses déchets ne paraît pas très favorable à **M. Ph. Meyer**.

Une question, qui se pose aussi pour la commune, c'est la mobilité. En effet, les autorités

reçoivent beaucoup de plaintes et de doléances par rapport à la circulation. 17 appartements, 25 places de parking, cela signifierait grosso modo 50 véhicules supplémentaires/jour. Favoriser la mobilité douce, surtout qu'un arrêt de bus se trouve à proximité, pourrait être judicieux.

Ce projet obéit à la réglementation (1,4 par 100 m<sup>2</sup>), indique **M. Ph. Meyer**. Toutes les places, dans le garage, disposeront d'un prééquipement pour les voitures électriques.

La parcelle sera clôturée. Mais un cheminement public est prévu entre ce projet et celui qui est en cours de construction, vers le chemin des Usses, ce qui offrira aux piétons la possibilité de traverser vers le lac. **M. Ph. Meyer** souligne combien la visibilité est dangereuse dans le virage pour installer un écopoint.

La demande d'autorisation devrait pouvoir être déposée au printemps 2022. L'idéal serait de démarrer les travaux en août (durée de 18 mois). L'installation de chantier et le stockage des matériaux (vraisemblablement sur l'emplacement de la future piscine/salle de sport) doivent encore être déterminés.

En l'absence d'autre question ou remarque, le **Président** libère M. Ph. Meyer et Mme Balsera Goni.

*Départ de M. Ph. Meyer et Mme Balsera Goni.*

M. Ch. Lassauce mettra la présentation à disposition des commissaires sur le CMNet.

### **3. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour tel que modifié en début de séance est approuvé à l'unanimité par 5 oui.

### **4. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021**

Les commissaires font part de leurs corrections, dont il est pris note. Le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021 ainsi corrigé est approuvé à l'unanimité par 5 oui et 1 abstention.

#### **1. Villa Hoffmann – cahier des charges de la procédure d'appel d'offres pour la création des locaux polyvalents – discussion et préavis**

Ci-après les points qui ressortent de la discussion :

– Ce projet est bien ficelé et répond aux demandes de la commission ; il faut donc aller de l'avant.

– Seuls les architectes qui répondront à tous les critères de base formels de solvabilité, etc. pourront participer à cet appel d'offres. Ils seront informés qu'en cas d'attribution de ce mandat, ils seront contraints de fournir toutes les attestations idoines dans un délai très court.

– La commune se doit, en tant que collectivité publique, d'offrir des conditions d'employeurs sans tache.

En l'absence de toute autre remarque ou question, le **Président** propose de passer au vote.

<b>À l'unanimité (6 voix), la commission Urbanisme, Constructions &amp; Patrimoine valide le cahier des charges tel qu'il lui a été présenté ce soir par M. D. Peccoud.</b>
---

#### **2. Projet de construction d'un habitat groupé ch. des Usses 10-12 – présentation par les architectes M. Philippe Meyer et Mme Marta Balsera Goni – discussion et préavis**

Ci-après les points qui ressortent de la discussion :

– Ce projet, bien conçu, bien pensé et bien intégré dans la végétation, est un très beau projet.

- La densification de la zone 5 n'a pas encore été définie dans le PDCom, uniquement des critères qualitatifs (mobilité, perméabilité du sol, conservation de l'environnement arboricole, etc.). Au vu de la nouvelle disposition cantonale (art. 59 LCI), la commune devra revoir cet aspect et être plus précise sur certaines zones. En l'occurrence, vu les constructions aux alentours, la tendance sur cet objet va dans le sens du PDCom. Le préavis du Conseil municipal étant requis, il serait judicieux de préciser que ce projet s'intégrerait parfaitement dans les intentions politiques de densifier cette zone.
- Une discussion s'engage sur un éventuel point de récupération, de laquelle il ressort que le virage serait un emplacement moins idéal que le parking du chantier naval. Le projet de décalage de 2 m, afin de redonner de la visibilité dans le virage, est judicieux. Mais pourquoi, à ce moment-là, ne pas augmenter un peu plus ce décalage (3-4 m) afin d'aménager un écopoint ?
- Ce projet manque un peu de mobilité douce. De plus, des façades très vitrées au milieu des arbres sont des pièges pour les oiseaux qui les heurtent, car ils aperçoivent la verdure de l'autre côté.
- L'accessibilité à ces parcelles se fait actuellement par le chemin des Usse. Il n'est pas certain que l'OCT accepterait une accessibilité différente (chemin du Port). Vu la forme du terrain, celle envisagée dans le projet aurait l'avantage d'éviter la construction d'une rampe.
- Le cheminement piéton se trouve sur le domaine privé. S'il revenait au domaine public, la commune aurait la charge de l'entretenir.

**À l'unanimité (6 voix pour), la commission préavise favorablement le projet de construction d'un habitat groupé chemin des Usse 10-12 sous conditions liantes :**

- **Augmenter la surface dévolue au stationnement de la mobilité douce ;**
- **Prévoir un écopoint sur la partie nord-est de la parcelle (zone verte sur plan) ;**
- **Garantir un cheminement public aménagé rejoignant le chemin des Usse au chemin du Port.**

**La commission manifeste sa satisfaction sur le fait qu'une bande de terrain soit cédée au domaine public (2 m sur le bas de la parcelle).**

## **5. Immeuble chemin du Pré-Puits 16 – droit de préemption de la commune**

**M. Ch. Baumberger** annonce que l'Exécutif ayant reçu des informations complémentaires, sa position est, à ce stade, négative, en grande partie en raison des incertitudes liées aux travaux nécessaires pour la rénovation de l'immeuble. L'Exécutif trouve préférable de se concentrer sur la création de logements, plutôt que dans la rénovation de logements.

**M. Ch. Lassauce** apporte quelques informations supplémentaires : la construction date de la fin des années 70. Travaux à prévoir : remplacement de l'ensemble des fenêtres (43), amélioration de l'enveloppe du bâtiment (isolation périphérique et isolation de la toiture), désamiantage. La chaudière à condensation gaz a été rénovée en 2010, ce qui est positif. En cas de rénovation lourde, se posera également la nécessité de prévoir des évolutions énergétiques (panneaux solaires, PAC). Ce bâtiment pourrait donc réserver des surprises en cas d'acquisition. Le rendement est, sauf erreur, de 2,8.

Il ressort de la discussion qui s'ensuit que la commune a d'autres priorités en termes d'investissement, comme la rénovation de l'école. La commission pense donc elle aussi qu'il serait préférable de renoncer à ce droit de préemption.

Bien que cela relève de ses compétences, l'Exécutif a pris l'habitude de consulter la commission (LAC B 6.05), rappelle **M. Ch. Lassauce**.

## **6. Places de jeux – interventions à court et long terme**

**Le Président** souligne le montant très élevé de l'ancien devis, dont tous les commissaires ont reçu une copie, ainsi que le nombre de jeux prévus, qui paraît démesuré.

**M. Ch. Lassaue** rappelle qu'avec la rénovation du NGS, il n'y aura, à terme, plus de classes dans l'ancienne école. Y a-t-il un réel intérêt à réfléchir maintenant sur cette place de jeux ?

Si ce terrain de jeux n'est pas uniquement destiné aux écoliers, la réflexion pourrait se faire à propos d'un tel investissement alors que, potentiellement, cette place de jeux sera exploitée différemment à court/moyen terme.

Une brève discussion s'engage, à l'issue de laquelle ressort la nécessité de prendre le temps d'une réflexion globale sur l'avenir de l'AGS et d'en reparler en janvier/février 2022.

**M. Ch. Lassaue** rappelle que la commune consacre chaque année entre Fr. 5'000.- et Fr. 8'000.- pour garantir une place de jeux fonctionnelle et sécurisée. De plus celle-ci fait l'objet d'un contrôle annuel.

## **7. Tableau des suivis**

Est inscrite dans le tableau des suivis une réflexion sur l'avenir de la place de jeux, à inclure dans une réflexion à long terme sur la future affectation de l'AGS (cf. point 6).

Le tableau des suivis sera mis à la disposition de la commission sur le CMNet en amont de sa séance.

## **8. Divers**

Néant.

En l'absence d'autres divers, le Président remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h40.

*Rapport : E. Maia*